

FÉVRIER 2010

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

aux interpellations

Ursula Daepfen concernant l'étude OCDE – PISA (02_INT_024)

et

Roger Saugy pour que PISA serve... s'il est possible de tirer certains enseignements des structures scolaires des pays ou des régions qui ont obtenu de bons résultats pour la majorité de leurs élèves lors des évaluations pour PISA (04_INT_197)

Rappel de l'interpellation

d'Ursula Daepfen

L'étude PISA menée par l'OCDE a été révélatrice : les écoles suisses supportent mal la comparaison internationale. Les écoliers helvétiques sont certes assez bons en mathématiques, mais leurs résultats sont médiocres en sciences naturelles et en lecture. Selon cette étude, une des raisons expliquant la faible aptitude des jeunes Suisses à la lecture, est qu'ils sont moins enclins à cet exercice intellectuel que les écoliers danois, finlandais ou suédois.

Partant de ce qui précède et en vertu de l'article 141 et suivants de la Loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris acte des résultats médiocres des écoliers suisses dans cette comparaison internationale et quelle est son appréciation des raisons qui expliquent ce mauvais résultat des jeunes Suisses face aux écoliers des pays concernés ?*
- 2. Selon l'étude PISA, il y a un rapport évident entre les résultats insuffisants des élèves suisses et la forte proportion d'enfants de langue étrangère dans les classes. Que fait le Conseil d'Etat pour encourager de manière précoce l'enseignement du français aux enfants de langue étrangère, afin qu'ils puissent suivre l'enseignement normalement prévu ?*
- 3. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il les expériences faites dans d'autres pays où l'on a constaté que les nouvelles et très controversées méthodes d'enseignement comme l'enseignement par ateliers, l'enseignement par projets, l'enseignement selon des plans hebdomadaires, etc. étaient moins efficaces — notamment pour les enfants faibles à moyens — que les méthodes d'enseignement traditionnelles ?*
- 4. Le Conseil d'Etat partage-t-il le point de vue selon lequel il faut redonner leur place aux méthodes d'enseignements classiques comme l'enseignement frontal et l'apprentissage par cœur ?*
- 5. Quelles conclusions le Conseil d'Etat tire-t-il de l'étude PISA et quelles mesures immédiates entend-il proposer au Grand Conseil en relation avec la mise en œuvre du programme EVM ?*
- 6. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intégrer les résultats PISA dans le tableau de bord EVM ?*

(qui prévoit un indicateur lié à cette étude internationale) ? Il faut que la variable retenue soit en lien avec la performance des élèves vaudois par rapport aux autres élèves suisses et européens et non en lien avec d'autres éléments de moindre intérêt.

*Bogis-Bossey,
le 10 septembre 2002.*

*(Signé) Ursula
Daepfen*

Rappel de l'interpellation

de Roger Saugy

Lors de la présentation des rapports PISA 2003 de l'OCDE (programme international pour le suivi des acquis des élèves) la tendance était plutôt à la Schadenfreude, chacun se demandant si les résultats des élèves de l'école vaudoise étaient pires que ceux des élèves de l'Ecole genevoise, et réciproquement. Il faut dire que les partis politiques avaient le plaisir de juger une école genevoise dirigée par une libérale, après le quart de siècle du socialiste Chavanne, et un petit intermède PDC, tandis que les Vaudois ont fait la place à trois socialistes après le siècle et demi de pouvoir scolaire radical.

Pisa mesure les acquis des élèves à l'âge de 15 ans.

Toutefois, à trop se pencher sur les déboires des autres, en oubliant que les évaluations PISA ont leurs limites, on a peut-être négligé une question dont on pourrait tirer quelques enseignements pour l'avenir:

Quelles sont les points communs que l'on peut trouver entre les écoles des régions dont la majorité des élèves ont obtenu de bons résultats en terme de compétences et de connaissances dans la mathématique, la langue maternelle et la culture scientifique ?

C'est la première question que je voudrais poser au Conseil d'Etat.

Si cette première question peut susciter une réponse significative, j'en pose une seconde : quels enseignements peut-on tirer de ces comparaisons entre élèves plus performants pour le futur de l'école vaudoise ?

Vu la nature des questions posées, je ne demande aucun délai.

*Prilly, (Signé) Roger
le 18 mai 2004. Saugy*

Réponse

La députée Ursula Daepfen a déposé son interpellation en septembre 2002, soit peu de temps après la diffusion des résultats de la première enquête PISA. Le député Roger Saugy a déposé la sienne en mai 2004, soit au moment où les élèves de 15 ans des pays de l'OCDE avaient été soumis à deux enquêtes PISA successives (la première, en 2000, sur le thème prioritaire de la littératie et la deuxième en 2003 sur les mathématiques). Les analyses détaillées de cette deuxième étape ont paru en mai 2005, peu avant le lancement de la troisième enquête qui s'est déroulée au cours de l'année 2006, sur le thème des sciences.

En vertu de l'unité de matière de ces deux interpellations, il a été décidé de les associer dans cette réponse qui repose sur les conclusions d'un premier cycle complet des enquêtes PISA, telles que présentées par l'OCDE en 2007. Le Conseil d'Etat et plus particulièrement la Cheffe du DFJC prie Mme la députée Daepfen et M. le député Saugy d'accepter leurs excuses pour avoir laissé un long délai s'écouler entre le dépôt de leur interpellation et la réponse qui leur est apportée.

Les nombreuses analyses publiées suite à ces enquêtes ont permis de dégager certaines constantes qu'il convient cependant d'utiliser avec prudence : les modèles développés par les pays de l'OCDE ne sont pas forcément transposables d'un pays à l'autre, tant les réalités culturelles, sociales, économiques ou

politiques sont différentes entre eux. Il y a également lieu de relever que les différences de résultats entre pays sont moins significatives que celles entre élèves d'un même pays, entre établissements, voire entre élèves d'un même établissement. Enfin, les enquêtes internationales ne permettent pas de comparer les approches pédagogiques ou les compétences des enseignants, celles-ci étant multiples et réclamant des observations de proximité auxquelles ces enquêtes ne se sont pas prêtées. Cela dit, les enquêtes PISA sont néanmoins des indicateurs très précieux qui ont permis aux autorités des pays qui y ont participé de dégager des pistes importantes pour l'amélioration de leur système scolaire.

Réponses aux questions posées par la députée Ursula Daepfen

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris acte des résultats médiocres des écoliers suisses dans cette comparaison internationale et quelle est son appréciation des raisons qui expliquent ce mauvais résultat des jeunes Suisses face aux écoliers des pays concernés ?

Le Conseil d'Etat a pris acte des résultats des élèves suisses et vaudois. Il constate que, contrairement aux idées reçues, la Suisse se situe parmi les pays qui ont des résultats significativement supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE aussi bien pour les mathématiques (6^{ème} rang) et les sciences (12^{ème} rang) qu'en littérature (14^{ème} rang) en 2006. Comme relevé dans toutes les analyses spécifiques consacrées à PISA, les facteurs qui expliquent ces résultats sont multifactoriels. Ils se précisent au fur et à mesure des enquêtes, qui ont évolué au cours des années, et des informations qu'elles révèlent. Si la Suisse ne se situe pas parmi les cinq premiers pays, c'est précisément parce qu'elle pratique encore une sélection précoce et que la dispersion des résultats entre élèves forts et faibles y est très prononcée. Dans le canton de Vaud tout particulièrement, on constate que la proportion d'élèves ayant des résultats supérieurs (niveau 5) est aussi grande que dans les cantons de Fribourg et du Valais, les mieux placés dans l'échelle des résultats. En revanche, la proportion d'élèves ayant de faibles résultats (niveau 1 et en dessous) est beaucoup plus importante dans le canton de Vaud que dans ces cantons.

2. Selon l'étude PISA, il y a un rapport évident entre les résultats insuffisants des élèves suisses et la forte proportion d'enfants de langue étrangère dans les classes. Que fait le Conseil d'Etat pour encourager de manière précoce l'enseignement du français aux enfants de langue étrangère, afin qu'ils puissent suivre l'enseignement normalement prévu ?

Paradoxalement, on constate au plan romand que les cantons qui ont le taux le plus important d'élèves allophones (Genève et Vaud) sont également ceux dans lesquels ces élèves accusent les écarts de résultats les moins élevés avec ceux des élèves francophones. Il n'en demeure pas moins que d'une manière générale, les élèves allophones sont surreprésentés en VSO et dans les classes de l'enseignement spécialisé, alors qu'ils sont proportionnellement sousreprésentés en VSB. Le canton a renforcé, au cours de ces dernières années, les cours intensifs de français à l'intention des élèves allophones et s'efforce de mieux assurer leur intégration scolaire. Il a également mis en place des épreuves cantonales de référence (ECR) à différents niveaux de la scolarité, notamment en fin de CYP1, afin de repérer très tôt les élèves en difficulté, qui reçoivent des appuis ciblés sur l'apprentissage de la lecture et de la langue française orale et écrite.

3. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il les expériences faites dans d'autres pays où l'on a constaté que les nouvelles et très controversées méthodes d'enseignement comme l'enseignement par ateliers, l'enseignement par projets, l'enseignement selon des plans hebdomadaires, etc. étaient moins efficaces – notamment pour les enfants faibles à moyens – que les méthodes d'enseignement traditionnelles ?

4. Le Conseil d'Etat partage-t-il le point de vue selon lequel il faut redonner leur place aux méthodes d'enseignements classiques comme l'enseignement frontal et l'apprentissage par cœur ?

Les enquêtes PISA ne fournissent aucune information sur les méthodes d'enseignement utilisées dans les pays ou les établissements scolaires. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a donné sa position à cet égard dans son rapport relatif au postulat Dominique Kohli et consorts demandant de se déterminer sur les

études mettant en cause "la pédagogie constructiviste en vigueur dans l'Ecole vaudoise", présenté au Grand Conseil en février 2008. A cette occasion, il a notamment confirmé la nécessaire diversité des approches pédagogiques de même que la liberté accordée aux enseignants dans le choix de ces approches.

5. Quelles conclusions le Conseil d'Etat tire-t-il de l'étude PISA et quelles mesures immédiates entend-il proposer au Grand Conseil en relation avec la mise en œuvre du programme EVM ?

EVM, accepté par le peuple en 1996, ne constituait pas "un programme" à proprement parler mais un ensemble de mesures de nature structurelle ou pédagogique, qui n'avaient pas de lien direct avec les observations de l'enquête PISA, qui n'est intervenue qu'à partir de 2000. En revanche, l'Accord HarmoS a largement tenu compte des conclusions de ces enquêtes dans les options retenues. Ces options sont aujourd'hui entrées en vigueur et seront mises en application dans le canton par la refonte de la loi scolaire. Parmi les mesures immédiates prises, on citera notamment la révision du concept d'enseignement du français (et l'abandon, dès 2003 déjà, de la méthode dite "Maîtrise du français"), l'adoption de nouveaux moyens d'enseignement communs aux élèves de la Suisse romande et, au plan cantonal, un renforcement des appuis en lecture pour tous les élèves en difficulté dans cette discipline ainsi que les éléments évoqués sous chiffre 2.

6. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intégrer les résultats PISA dans le tableau de bord EVM (qui prévoit un indicateur lié à cette étude internationale) ? Il faut que la variable retenue soit en lien avec la performance des élèves vaudois par rapport aux autres élèves suisses et européens et non en lien avec d'autres éléments de moindre intérêt.

L'Accord HarmoS et la Convention scolaire romande prévoient la mise en place de standards nationaux et d'épreuves suisses et romandes qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs. Dès l'adoption des standards et du nouveau plan d'études romand, ces instruments fourniront des informations comparatives qui seront intégrées aux indicateurs cantonaux à l'intention du Grand Conseil.

Réponses aux questions posées par le député Roger Saugy

Le député Saugy pose une première question : *"Quelles sont les points communs que l'on peut trouver entre les écoles des régions dont la majorité des élèves ont obtenu de bons résultats en terme de compétences et de connaissances dans la mathématique, la langue maternelle et la culture scientifique ?*

Les points communs qui se dégagent au plan international

- Les systèmes scolaires des pays les plus performants ont comme caractéristique première d'allier la qualité du rendement de l'apprentissage de leurs élèves et l'égalité des chances dans l'éducation. Ces caractéristiques sont plus particulièrement mises en évidence par les écarts de résultats entre élèves forts et faibles, ou entre établissements, étant entendu que plus ces écarts sont faibles, mieux les pays sont placés dans le classement général. Dès lors, les analyses s'intéressent de près à tout ce qui favorise, ou au contraire ce qui peut entraver, aussi bien les performances des meilleurs que l'égalité des chances d'accès à la formation des plus faibles.

- *"Bien que les résultats de l'enquête PISA montrent que vivre dans un milieu socioéconomique défavorisé n'implique pas systématiquement de piètres performances, le milieu socioéconomique influe de toute évidence sur le rendement de l'apprentissage." [1],* indique le rapport de l'OCDE. Ce constat est le même pour les élèves immigrés, tout particulièrement ceux de la première génération mais également ceux de la deuxième génération. L'analyse précise à cet égard : *" Force est de constater que, souvent, les établissements reproduisent les privilèges au lieu de favoriser une répartition plus équitable du rendement de l'apprentissage."* Elle considère que permettre aux immigrants de donner toute la mesure de leur potentiel humain constitue l'un des défis des systèmes scolaires. Or, les écarts

de performance entre élèves n'ont pas de corrélation particulière avec la proportion (forte ou faible) d'élèves issus de la migration, ce qui contredit l'hypothèse selon laquelle des taux élevés d'immigration font nécessairement obstacle à l'intégration. A proportion égale de migrants, certains pays parviennent à des résultats largement supérieurs à d'autres (c'est le cas par exemple des élèves turcs qui s'en sortent mieux en Suisse qu'en Allemagne).

- *"Constat important s'il en est, dans les systèmes d'éducation qui prévoient la répartition des élèves entre les filières d'enseignement à un âge précoce ((dans le rapport de l'OCDE on considère comme précoce toute mise en filières qui intervient avant l'âge de 15 ans), les disparités socioéconomiques qui s'observent dans leur performance à l'âge de 15 ans sont relativement grandes à cause d'effets compositionnels même si le niveau global de performance n'est pas supérieur par comparaison avec les systèmes plus intégrés."*

- D'autres critères sont également analysés : la publication des performances des établissements, la sélectivité des établissements à l'admission des élèves, l'autonomie des établissements en matière d'engagement des enseignants ou d'utilisation des ressources, l'effet bénéfique des évaluations externes. Il est constamment souligné l'effet négatif du regroupement par aptitudes généralisé à toutes les matières (système des filières ou structures de l'enseignement spécialisé) : *"Il ressort clairement des résultats de l'enquête PISA que la différenciation précoce des élèves compromet l'égalité des chances sans apporter la moindre amélioration qualitative. En d'autres termes, les performances des élèves scolarisés dans des systèmes d'éducation qui prévoient de les répartir entre des filières d'enseignement différentes, à un âge précoce, varient davantage sous l'effet du milieu socioéconomique à l'âge de 15 ans et ne sont pas systématiquement supérieures dans l'ensemble. Ces dernières années, certains pays qui pratiquaient la différenciation à un âge précoce ont retardé l'âge auquel les élèves sont répartis entre les filières ou ont réduit le degré de différenciation. Les résultats de l'enquête PISA donnent à penser que d'autres pays pourraient envisager d'en faire autant."* A cet égard, le rapport souligne que dans les pays de l'OCDE, 14% des élèves de 15 ans fréquentent un établissement qui pratique le regroupement par aptitude dans toutes les matières (en filières comme dans le canton de Vaud) 54% un établissement qui le pratique dans certaines matières (systèmes à niveaux par exemple) et, enfin, 33% un établissement qui ne le pratique dans aucune matière.

- *"De tous les moyens à la disposition des établissements dont l'impact reste significatif après contrôle du milieu socioéconomique, c'est le nombre d'heures de cours à l'école qui est le plus visible. Les élèves qui passent plus de temps en salle de classe tendent à afficher des performances supérieures, tout comme ceux qui sont scolarisés dans un établissement qui propose des activités visant à promouvoir l'apprentissage des sciences"* (respectivement de la langue ou des mathématiques).

- A noter enfin qu'en Suisse, les écarts de performances dues aux seules différences entre élèves (statut économique, social et culturel) sont assez semblables à ceux constatés en Finlande, pays qui se révèle le plus performant à chaque enquête PISA. En revanche, les écarts de performance dus au statut économique, social et culturel des établissements sont deux fois plus importants que ceux dus au statut des élèves eux-mêmes, alors qu'en Finlande, les différences entre établissements ne sont pratiquement pas perceptibles. Ce constat a incité à modifier la répartition des ressources entre les établissements vaudois, en accordant davantage de moyens à certains établissements, dans le cadre des "projets Equité".

Quels enseignements en tirer ?

Le député Saugy pose une deuxième question : *"Si cette première question peut susciter une réponse significative, j'en pose une seconde : quels enseignements peut-on tirer de ces comparaisons entre élèves plus performants pour le futur de l'école vaudoise ?"*

Le rapport de l'OCDE de 2007 émet certaines considérations qui pourraient guider l'action publique en matière de formation. Après avoir constaté que les établissements dont l'indice moyen PISA de statut économique social et culturel est plus élevé présentent plusieurs avantages, les auteurs admettent qu'en favorisant les élèves privilégiés et en rehaussant la performance de l'élite, on renforce la performance moyenne globale. Cet effet est toutefois moins marqué que lorsque les politiques de formation visent l'égalité des chances et s'attaquent aux écarts qui résultent des différences individuelles et surtout collectives (établissements). *"S'il existe dans tous les pays une relation positive manifeste entre le milieu familial et les performances, certains pays démontrent qu'il est possible de concilier qualité et égalité des chances dans l'éducation."*

Depuis la première enquête PISA, en 2000, le Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) a entrepris plusieurs actions concrètes, qui lui ont été inspirées par les résultats de l'enquête PISA. On peut citer les appuis pédagogiques dispensés aux jeunes élèves en lecture, le renforcement des cours de français pour les élèves allophones, la généralisation des épreuves cantonales de référence (évaluation externe), l'attribution différenciée de ressources aux établissements en fonction de critères liés à la composition socioéconomique des populations d'élèves accueillis (projets Equité) notamment.

[1] Toutes les citations en italique sont extraites du rapport d'analyse PISA 2006 de l'OCDE.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 février 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean